

Département
du Nord

VILLE DE CYSOING

Arrondissement
de LILLE

Délibération du Conseil Municipal du 26 juin 2024



Nomenclature : 3.5
2024/41

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation en date du 20 juin 2024 laquelle convocation a été affichée et publiée, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de conseillers absents excusés et représentés : 6

Nombre de conseillers absents : 1

Quorum atteint

Etaient présents :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, CASTEL Sylvie, MINET Denise, DEVILDER Marin, MINET Frédéric, DESMARESCAUX Martine, LESY Denis, FREMAUX Céline, CARPENTIER Guy, PRZEPIORKA Anne-Marie, VIAU Gaelle, LEPERS Isabelle, POUILLART Laurent, LUCHIER Catherine, FIQUET Alain, LEQUIEN Valéry et LEFEBVRE Ludovic.

Etaient absents excusés représentés :

BOILEAU Pascal (pouvoir Benjamin DUMORTIER), SILVESTRI Antoine (pouvoir Nadia COURBEZ), THOREL Mireille (pouvoir Marion DUBOIS), CORNE Adeline (pouvoir Marin DEVILDER), ROBIL Raphael (pouvoir Renaud ENNIQUE), et JANVIER Dominique (pouvoir Ludovic LEFEBVRE).

Etait absent : BOGAERD Eric.

POINT N°07 : ENEDIS convention de servitudes rue Jean Baptiste Lebas

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'Enedis intervient dans le cadre des travaux de viabilisation des lots à bâtir sur la parcelle AA0003 rue Jean Baptiste Lebas pour poser les ouvrages de distribution d'électricité. Les travaux comprennent, conformément au plan joint :

- La pose de deux nouveaux coffrets électriques,
- La pose de deux câbles électrique souterrains basse tension sur 46m et 45m.

Compte tenu de cette intervention sur la propriété communale domaine, ENEDIS propose à la Ville une convention de servitudes reprenant notamment les droits de servitudes consentis à ENEDIS et les droits et obligations du propriétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le projet et autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention avec ENEDIS.

Vote :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire
Benjamin DUMORTIER

Le Secrétaire
Renaud ENNIQUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.